

**DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

Affaire suivie par :
Diane MONKOTOWICZ

T+33(0)3 23 63 68 97
diane.monkotowicz@casq.fr

Monsieur Frédéric DEMULE

Président de la Communauté de communes de
l'Est de la Somme
106 Rue du Maréchal Leclerc
80400 EPPEVILLE

Saint-Quentin, le - 2 JUIL 2026

Objet : Avis de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois sur le projet de PLUi arrêté n°2 de la Communauté de communes de l'Est de la Somme

Monsieur le Président, *Cher Frédéric*

Par courrier en date du 15 juin 2026, vous avez transmis à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois le projet de PLUi arrêté n°2 de la Communauté de communes de l'Est de la Somme afin de recueillir son avis au titre des Personnes Publiques Associées.

Après examen des pièces du dossier, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois émet un avis favorable sur le projet de PLUI arrêté n°2 de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Frédérique MACAREZ
Président de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois



Agglomération du Saint-Quentinois
58 boulevard Victor Hugo - BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN CEDEX
Lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h45

Agglo j'écoute ☐ 03 23 06 30 06
agglo-saintquentinois.fr

f t i in